

Commune de

## SCHERWILLER

### NOTE EAU POTABLE - novembre 2012

Elaboration le: 30/09/1983  
Révision n°1 le: 15/06/2004  
Modification n°1: 22/09/2005  
Modification n°2: 25/09/2006  
Modification n°3: 10/12/2007  
Modification n°4: 30/09/2008  
Révision n°2 le: 31/10/2013

**REVISION ALLÉGÉE N°1**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 03 novembre 2015

A SCHERWILLER  
Le 03 novembre 2015



Le Maire

Olivier SOHLER





# COMMUNE DE SCHERWILLER

## Plan Local d'Urbanisme

**Annexe Sanitaire**  
***Eau Potable***

### NOTE TECHNIQUE

---

**1<sup>er</sup> envoi : Juin 2009**

1<sup>ère</sup> phase

**Mise(s) à jour : Novembre 2012**

2<sup>ème</sup> phase – selon plan de zonage reçu le 21 septembre 2012



## 1. GENERALITES

### 1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Scherwiller est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.), périmètre de l'III au Vignoble, constitué depuis janvier 2011 par le regroupement de trois Périmètres :

- Périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg,
- Périmètre d'Ebersheim – Ebersmunster,
- Périmètre de Châtenois – Scherwiller.

Le Périmètre de l'III au Vignoble représente ainsi une population totale d'environ 15 400 habitants (recensement de 2009), dont 3 064 habitants pour la commune de Scherwiller.

Le volume total d'eau vendu annuellement dans le secteur de Châtenois – Scherwiller est d'environ 444.000 m<sup>3</sup> dont 126.000 m<sup>3</sup> sont destinés à la Communauté de Communes de Villé et à la Commune de Lièpvre

### 1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat des Châtenois - Scherwiller a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) fin 2006. Par ce transfert de compétence s'est constitué le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin – Périmètre de Châtenois – Scherwiller, puis le Périmètre de l'III au Vignoble.

Dans le cadre de ses compétences, le S.D.E.A. assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

## 2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

### 2.1. Production d'eau

La création du Périmètre de l'III au Vignoble est issue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable des trois Périmètres précités, depuis juillet 2007. La production d'eau est ainsi assurée en commun et répartie selon différents secteurs. Ainsi, l'eau distribuée à Scherwiller a plusieurs origines :

- Le puits n°2 d'Ebersheim : situé au Nord d'Ebersheim, sa capacité de pompage est de 350 m<sup>3</sup>/h mais limitée actuellement à 180 m<sup>3</sup>/h dans l'attente d'une révision des périmètres de protection. L'eau produite est moyennement minéralisée, dure et d'excellente propreté bactériologique.
- Les sources de Dambach-la-Ville : l'eau des sources de l'Ungersberg est douce et très faiblement nitrée.
- En secours, il est possible de faire fonctionner les puits de Dambach-la-Ville dont l'eau est dure, agressive et à fortes teneurs en nitrates.

L'exploitation des installations est réalisée de façon à privilégier les ressources de meilleure qualité, à savoir le puits n°2 d'Ebersheim ainsi que les sources de Dambach-la-Ville.

## 2.2. Qualité de l'eau en distribution

L'eau du puits d'Ebersheim ne fait l'objet d'aucun traitement.

L'eau des puits et des sources de Dambach-la-Ville fait l'objet d'une chloration préventive.

Depuis l'interconnexion décrite en 2.1, la dureté de l'eau a augmenté, du fait de la prépondérance de l'eau puisée à Ebersheim. Ce phénomène s'est accompagné d'une baisse de l'agressivité de l'eau, celle pompée dans le puits d'Ebersheim étant parfaitement à l'équilibre calco-carbonique.

Les teneurs en nitrates restent bien en deçà de la limite de qualité de 50 mg/l. Elles sont respectivement de 10 mg/l pour le puits d'Ebersheim et de 7,2 mg/l pour les sources de Dambach-la-Ville.

En raison de la pollution du puits de Scherwiller par le tétra-chloroéthylène, une dérogation préfectorale provisoire a été accordée en 2005 (renouvelée en 2008) au Périmètre de Châtenois - Scherwiller pour continuer à distribuer cette eau sans restriction d'usage alimentaire en cas de dépassement de la limite de qualité jusqu'à 15 µg/l.

Néanmoins, depuis juin 2009, le puits de Scherwiller n'est plus utilisé pour la production d'eau potable.

## 2.3. Stockage de l'eau

Le secteur de Châtenois - Scherwiller dispose d'une capacité de stockage utile de l'ordre de 1.380 m<sup>3</sup> grâce à 2 réservoirs, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Réservoir	Volume total (m <sup>3</sup> )	Volume utile (m <sup>3</sup> )	Niveau d'eau (m NGF)
Châtenois	800	675	239,00
Scherwiller	580	510	223,50

## 2.4. Réseau de distribution

### 2.4.1. Conduites maîtresses

L'eau produite en provenance de l'interconnexion avec Dambach-la-Ville et Ebersheim est acheminée jusqu'à Scherwiller par le biais d'une conduite Ø 300 mm. Cette conduite se prolonge jusqu'à Châtenois en passant par la zone d'activités du Giessen.

A l'entrée de Scherwiller, la conduite Ø 300 mm est également raccordée à deux conduites Ø 125 mm et Ø 150 / 100 mm qui traversent le village d'Est en Ouest et alimentent, le village, le réservoir communal et la commune de Châtenois par le biais d'une conduite Ø 150 mm.

Par ailleurs, une conduite Ø 200 et Ø 150 mm relie Châtenois et Scherwiller, sur laquelle est implantée un regard de régulation (vanne motorisée) qui gère le remplissage du réservoir de Scherwiller.

### 2.4.2. Réseau communal

La commune de Scherwiller comporte trois secteurs :

- le secteur village dont la desserte en eau s'organise autour de l'axe Est – Ouest formé par les conduites  $\varnothing$  125 et  $\varnothing$  150 / 100 mm de la rue de l'Ortenbourg et de la rue de la Gare. L'ensemble des rues est desservi par des conduites  $\varnothing$  150,  $\varnothing$  125,  $\varnothing$  110,  $\varnothing$  100 mm ou moins.
- l'annexe Kientzville, située au Nord du bourg principal, est alimentée par une conduite  $\varnothing$  150 mm en antenne,
- la zone d'activités du Giessen, au Sud de la commune, est desservie par la conduite principale  $\varnothing$  300 mm et par des conduites  $\varnothing$  150 et  $\varnothing$  100 mm.

#### 2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le réservoir de Scherwiller situé à l'Ouest du village, sur le ban communal de Châtenois. La pression statique est ainsi comprise entre 3,1 et 6,0 bars en fonction de l'altimétrie des habitations.

Elle peut varier lors des périodes de remplissage du réservoir de Scherwiller à partir du réservoir de Châtenois dont la cote altimétrique est plus élevée.

#### 2.4.4. Défense contre l'incendie

Une réserve d'eau de 60 m<sup>3</sup> pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Scherwiller.

Le réseau de distribution de la Commune de Scherwiller est équipé d'un total de 178 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 127 Poteaux d'Incendie ( $\varnothing$  100 mm),
- 31 Poteaux Auxiliaires ( $\varnothing$  80 mm),
- 20 Hydrants ( $\varnothing$  65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

Au moment des essais, les débits disponibles sur la plupart des poteaux testés étaient largement supérieurs au débit réglementaire de 60 m<sup>3</sup>/h sous une pression résiduelle de 1 bar indiqué par circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie et permettent d'assurer la défense incendie de la majeure partie de la commune.

Néanmoins, des appareils situés sur des conduites implantées en fin de réseau ou sur des conduites de faible diamètre ne délivrent pas le débit réglementaire (tel l'hydrant n°1 de la rue des Romains, le P.I. n°22 de la rue du vieux chemin de Châtenois ou le P.I. n°155 de la rue du Giessen). Dans ces secteurs moins bien desservis, le débit obtenu pourrait être amélioré à long terme par la mise à niveau progressive du réseau au moyen du renforcement ou du remplacement des tronçons les plus vétustes, ou par la réalisation de bouclages du réseau, notamment à l'occasion de travaux de voirie.

Des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour assurer la protection contre l'incendie pourraient être mises en œuvre, si cela est jugé nécessaire, comme l'implantation de citernes d'incendie. La nécessité de mise en œuvre de ces solutions alternatives est à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), service compétent en la matière.

### 2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Scherwiller est concerné par les périmètres de protection du puits de Scherwiller.

Ce captage a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 25 août 1980.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection ou projet de tracé de périmètre devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la Agence Régionale de Santé qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

## 3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

### 3.1. Le périmètre de Châtenois - Scherwiller

Pour faire un inventaire précis des problèmes rencontrés et y apporter des solutions, le Syndicat des Eaux a fait établir par le S.D.E.A. en 1997 une étude-diagnostic de l'ensemble de ses installations de production et de distribution. Après avoir dressé un bilan global de l'état existant des installations et les perspectives d'évolution, l'étude a abouti à un programme de travaux portant principalement sur le réseau de distribution.

Depuis 1998, le Syndicat et le S.D.E.A. procèdent ainsi au renouvellement et au renforcement des réseaux, dans le cadre de contrats pluriannuels de travaux.

Ces renforcements, et les programmes qui suivront, permettront d'améliorer sensiblement la desserte et la défense incendie des secteurs les moins bien desservis actuellement.

### 3.2. La Commune

L'alimentation en eau potable de la commune de Scherwiller ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage du Périmètre de Châtenois-Scherwiller permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

## 4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

#### **4.1. Zones UA, UB, UC, UE, UL et UX (zones urbanisées)**

##### **4.1.1. Cas général**

Les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

Les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau nécessaires, sont à définir de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

##### **4.1.2. Zones UE route de Dambach-la-Ville**

La zone UE située à l'Est de la RD35 est desservie par le réseau public d'eau potable. La desserte de ce secteur a été renforcée en 2011 pour en assurer la défense incendie.

La zone UE située à l'ouest de la RD35 n'est pas desservie. En cas de besoin, une extension depuis la partie « Est » est possible.

##### **4.1.3. Zone Ux située à l'arrière de la rue Saint Wolfgang**

Cette zone est desservie par le réseau public d'eau potable de la rue Saint Wolfgang, à travers la propriété privée située en premier front.

#### **4.2. Desserte des zones Ac (zone agricole constructible)**

##### **4.2.1. Zone Ac à l'Est de la rue Joffre**

Cette zone est desservie par le réseau public d'eau potable de la rue Joffre, après extension éventuelle.

##### **4.2.2. Zone Ac rue d'Ebersheim**

Cette zone est traversée par la conduite d'alimentation principale Ø300 mm. Le raccordement pourra se faire directement sur cette conduite, avec toutes les précautions habituelles inhérentes aux travaux sur des conduites structurantes.

#### **4.3. Desserte des zones 1AU (extension future du tissu urbain à court terme)**

##### **4.3.1. Zone 1AU entre la rue du Riesling et la rue de la Gare**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 150 mm maillée entre le réseau de la rue du Riesling et celui de la rue de la Gare.



#### **4.3.2. Zone 1AUa rue d'Ebersheim**

Cette zone est traversée par la conduite d'alimentation principale Ø300 mm. Le raccordement pourra se faire directement sur cette conduite, avec toutes les précautions habituelles inhérentes aux travaux sur des conduites structurantes.

#### **4.3.3. Zone 1AUk au nord-ouest de la rue des Rossignols à KIENTZVILLE**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm maillée entre le réseau de la rue des Merles et celui de la rue des Rossignols.

#### **4.3.4. Zone 1AUX à l'Est de l'allée de Fautenbach**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm maillée entre le réseau de la rue de Fautenbach et celui de la route de Kientzville, via le chemin rural du Hohlweg.

### **4.4. Desserte des zones 2AU (extension future du tissu urbain à long terme)**

#### **4.4.1. Zone 2AU entre la rue du Taennelkreuz et la rue de Dieffenthal**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 150 mm maillée entre le réseau de la rue du Taennelkreuz et celui de la rue de Dieffenthal.

#### **4.4.2. Zone 2AU entre la rue du Giessen et la rue des Chevaliers**

Une conduite en fonte grise Ø 80 mm traverse la zone. Néanmoins, la desserte à partir uniquement de celle-ci est insuffisante. Un maillage avec le réseau de la rue du Giessen devra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm, à travers une propriété privée ou un accès futur à la zone.

#### **4.4.3. Zone 2AU entre la rue Sainte Odile et la place de la Gare**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm maillée entre le réseau de la rue des Roses qui passe dans la zone et celui de la rue Sainte Odile, à travers une propriété privée ou un accès futur à la zone.

#### **4.4.4. Zone 2AU entre la rue Sainte Odile et la zone école maternelle/EHPAD**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm maillée entre le réseau de la rue des Roses et celui de la rue Sainte Odile, à travers les futurs accès à la zone.

## 5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES À RÉALISER

### 5.1. Loi Urbanisme et Habitat et P.V.R.

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

### 5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations sommaires résultant du métré donné au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Il appartiendra à la commune de préciser les dispositions qu'elle aura retenues pour la prise en charge des frais correspondants aux extensions de réseaux à créer.

#### Zones U

⇒ <b>Zone UE route de Dambach-la-Ville</b>	
Pose de 220 ml Ø110 mm en extension	40 000 € HT
<b>Sous-total Zones U :</b>	<b>40 000 € HT</b>

#### Zones 1AU

⇒ <b>Zone 1AU entre la rue du Riesling et la rue de la Gare</b>	
Pose de 80 ml Ø150 mm en extension	15 000 € HT
⇒ <b>Zone 1AUk à l'ouest de la rue des Rossignols à Kientzville</b>	
Pose de 70 ml Ø110 mm en extension	13 000 € HT
⇒ <b>Zone 1AUX à l'Est de l'allée de Fautenbach</b>	
Pose de 50 ml Ø110 mm en extension	9 000 € HT
<b>Sous-total Zones 1AU :</b>	<b>37 000 € HT</b>

#### Zones 2AU

⇒ <b>Zone 2AU entre la rue du Giessen et la rue des Chevaliers</b>	
Pose de 60 ml Ø110 mm en extension	11 000 € HT
⇒ <b>Zone 2AU entre la rue Sainte Odile et la place de la Gare</b>	
Pose de 70 ml Ø110 mm en extension	13 000 € HT
⇒ <b>Zone 2AU entre la rue Sainte Odile et la zone école maternelle/EHPAD</b>	
Pose de 80 ml Ø110 mm en extension	15 000 € HT
<b>Sous-total Zones 2AU :</b>	<b>39 000 € HT</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>116 000 € HT</b>

**Remarque**

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

## 6. CONCLUSION

L'alimentation en eau potable de la commune de Scherwiller ne pose pas de problèmes particuliers. Les capacités de production et de stockage du Périmètre de l'Ill au Vignoble sont en mesure de permettre un accroissement de la consommation lié au développement de la commune.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie, le débit de 60 m<sup>3</sup>/h sous une pression résiduelle de 1 bar, indiqué par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie, est atteint sur la majeure partie de la commune ; quelques appareils situés sur des conduites de faibles diamètres ou en antenne ne délivrant néanmoins pas le débit réglementaire. Dans ces conditions, les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), service compétent en la matière.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du P.L.U. devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 27 novembre 2012

*Dressé par*

Le Chef de Projet  
Bureau d'Études

  
Alain RAUSCHER

*Vérfié par*

Le Chef de Service  
Bureau d'Études

  
Gilles ANSELM

## ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m <sup>3</sup> /h	Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m <sup>3</sup> /h
<b>H 1</b>			<b>P.I. 1</b>		
Date : 19/08/2003	2	18	Date : 19/08/2003		
Conduite : Ø 80 mm	1	25	Conduite : Ø 125 mm	2	55
Rue des Romains	0,6	28	Rue des Romains	1	93
Pression statique : 3,1bars	GB	31	Pression statique : 3,1 bars	GB	114
<b>P.I. 22</b>	4	15	<b>P.I. 31</b>	4	23
Date : mai 2009	3	27	Date : mai 2009	3	41
Conduite : Ø 100 mm	2	38	Conduite : Ø 150 mm	2	60
Rue du vieux chemin de Châtenois	1	47	Rue de Dieffenthal	1	88
Pression statique : 4 à 5 bars	GB	56	Pression statique : 4 à 5 bars	GB	145
<b>P.I. 58</b>			<b>P.I. 72</b>		
Date : 20/12/2006	3	32	Date : 14/06/2005	3	41
Conduite : Ø 100 mm	2	56	Conduite : Ø 150 mm	2	60
Rue du Giessen	1	75	Rue de la Gare	1	78
Pression statique : 3,9 bars	GB	88	Pression statique : 4,0 bars	GB	108
<b>P.I. 81</b>	4	20	<b>P.I. 87</b>	4	13
Date : 16/05/2001	3	75	Date : 01/08/2006	3	34
Conduite : Ø 100 mm	2	113	Conduite : Ø 150 mm	2	84
Rue du Riesling	1	144	Route d'Ebersheim	1	120
Pression statique : 4,6 bars	GB	156	Pression statique : 4,4 bars	GB	140
<b>P.I. 89</b>	4	15	<b>P.I. 105</b>	4	22
Date : mai 2009	3	29	Date : mai 2009	3	34
Conduite : Ø 100 mm	2	55	Conduite : Ø 100 mm	2	51
Rue des Fauvettes	1	82	Rue des Pinsons	1	70
Pression statique : 4 à 5 bars	GB	112	Pression statique : 4 à 5 bars	0	85

Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m <sup>3</sup> /h	Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m <sup>3</sup> /h
<b>P.I. 107</b>	4	22	<b>P.I. 109</b>		
Date : mai 2009	3	35	Date : 23/03/2004	3	42
Conduite : Ø 100 mm	2	57	Conduite : Ø 150 mm	2	99
Rue des Merles	1	78	Zone Industrielle	1	134
Pression statique : 4 à 5 bars	GB	94	Pression statique : 5,6 bars	GB	152
	5	58		5	35
<b>P.I. 111</b>	4	90	<b>P.I. 113</b>	4	51
Date : 26/04/2007	3	117	Date : 19/04/2005	3	64
Conduite : Ø 150 mm	2	145	Conduite : Ø 100 mm	2	77
Zone Industrielle	1	159	Zone Industrielle	1	87
Pression statique : 6,0 bars	GB	171	Pression statique : 6,0 bars	GB	103
<b>P.I. 115</b>			<b>P.I. 122</b>		
Date : 26/04/2007			Date : 14/06/2005	3	39
Conduite : Ø 150 mm	5	83	Conduite : Ø 125 mm	2	60
Zone Industrielle	4	148	Rue de la Gare	1	107
Pression statique : 6,0 bars	3	171	Pression statique : 4,0 bars	GB	138
<b>P.I. 130</b>	4	9	<b>P.I. 143</b>		
Date : 05/12/2006	3	34	Date : 02/01/2007	3	28
Conduite : Ø 150 mm	2	66	Conduite : Ø 150 mm	2	64
Rue Alumnat	1	102	Allée de Fautenbach	1	105
Pression statique : 4,2 bars	GB	119	Pression statique : 4,0 bars	GB	129
<b>P.I. 155</b>	4	10			
Date : mai 2009	3	16			
Conduite : Ø 110 mm	2	20			
Rue du Giessen	1	26			
Pression statique : 4 à 5 bars	GB	28			

**Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.**